

Nouvelles locales des lundi 20 et mardi 21 janvier 2014

@rib News, 21/01/2014 | Gouvernance - L'OLUCOME s'insurge contre la procédure que la REGIDESO est en train d'adopter vis-à-vis des demandeurs de raccordements électriques. Selon le président de cet observatoire, après le paiement par les futurs abonnés de la facture de raccordement, la REGIDESO leur demande d'aller acheter les fils à haute tension alors ceux-ci sont compris dans le prix payé. Gabriel Rufyiri constate plutôt que cette situation est due au confit d'autorités qui prévaut au sein de cette entreprise où certains dirigeants se rangent derrière le directeur général alors que d'autres se rangent derrière les directeurs de départements. Ainsi, il demande aux clients concernés par cette situation d'apporter à l'OLUCOME toutes les factures attestant leur paiement de tous les frais afin de mener ensemble une campagne contre ce détournement de fonds des particuliers. [bonesha/rtr/isanganiro]

Politique- Le ministre de l'Intégration du Burundi a présenté ce lundi matin le bilan de ses réalisations lors de l'année 2013. La patronne dudit ministère a fait savoir que la plupart des réalisations prévues ont été effectuées sauf la stratégie nationale d'Intégration régionale. L'ontine Nzeyimana ajoute que cette stratégie n'a pas pu être mise en application à cause des fonds en provenance de l'étranger qui n'ont pas pu arriver en temps utile, mais elle reste persuadée que les choses vont s'arranger avec le premier trimestre de cette année. Elle a annoncé aussi que le Burundi a participé dans toutes les réunions programmées au sein de l'EAC, de la SADEC et du COMESA et qu'il n'est pas du tout conclu les conclusions des réunions tenues entre certains pays de la communauté est-africaine et auxquelles le Burundi n'a pas été invité. Elle signale aussi que les projets en rapport avec l'union monétaires et l'usage du français comme langues officielles au sein de cette communauté de l'Afrique de l'Est ont été entamés. Elle a enfin affirmé que les problèmes de division qui minaient la communauté est-africaine ont été vidés par la réunion des chefs d'Etats de la communauté lors du sommet tenu en date du 30 novembre 2013. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb]- Les membres du parti Sahwanya Frodebu ont été malmenés par les jeunes Imbonerakure sur la colline Mugeregere de la commune Kayogoro de la province Makamba après midi de ce dimanche. Alors que les membres du parti Sahwanya Frodebu avaient demandé et reçu une autorisation de la part de l'administrateur communal qu'ils devraient tenir une réunion sur cette colline, les jeunes Imbonerakure s'y sont opposés et le chef de colline a renchéri en affirmant qu'il n'y a pas d'autre formation politique qui peut tenir une réunion sur sa colline sauf le CNDD-FDD. Ainsi, les jeunes Imbonerakure ont attaqué les membres du Frodebu lors d'un rassemblement. Le secrétaire général de ce parti dénonce un comportement de la part de ces jeunes. Euphrasie Bigirimana affirme qu'en plus des blessés, des véhicules et téléphones portables appartenant à ces membres du Frodebu ont été volés par ces jeunes. Elle déplore aussi le fait que la police a arrêté des membres du Frodebu alors que ce sont les Imbonerakure qui semaient le désordre. Cet ancien ministre du commerce s'émotionne aussi du fait que l'administration penche toujours du côté de ces jeunes qu'elle qualifie de milices du parti. Elle constate qu'une intervention du président de la République est plus que nécessaire pour calmer les esprits surtout dans cette période où l'on s'achemine vers les élections de 2015. Le président du parti présidentiel dans la commune Kayogoro fait savoir qu'il ne peut rien dire à ce sujet tout en disant que ce n'est pas lui le porte-parole de ce parti. Quant à l'administrateur communal de Kayogoro, il estime que les choses deviennent de plus en plus graves tout en affirmant qu'il a toujours conseillé la sagesse aux membres des partis politiques mais en vain. [rpa/bonesha/isanganiro]-

Le représentant du parti Frodebu Nyakuri dans la province de Muyinga dénonce l'intimidation contre les nouveaux membres de ce parti qui ont déserté les autres partis politiques y compris le CNDD-FDD. Selon Saverin Nkurunziza, ses membres sont tout le temps en train d'être intimidés pour avoir quitté le parti présidentiel et les Imbonerakure sont à la tête de ces actes d'intimidations. Il demande que cela cesse afin de laisser le champ libre à la démocratie au Burundi. [rpa]

Education - Les syndicats CONAPES, SLEB, STEB et SYNAPEP ont sorti ce lundi un avis de grève pour trois jours, une grève qui devra commencer le 27 pour se terminer le 29 janvier 2014. Selon la présidente du syndicat SLEB, le gouvernement n'a pas mis dans les prévisions de l'année 2014 les frais relatifs à la régularisation de l'harmonisation des salaires. Chantal Nahishubije constate que le gouvernement a violé la convention qu'il a lui-même négociée avec les enseignants suite à un rapport d'experts qui avaient été recrutés à ce sujet. Elle ajoute que les enseignants ont été étonnés de constater que le ministre de la fonction publique a affirmé que ce sont les enseignants eux-mêmes qui ont refusé la mise en application de ce rapport d'experts. Enfin, elle trouve que le gouvernement ne devrait pas brandir la menace de retenue de salaire pour les trois jours que les enseignants vont gréver puisque c'est bien lui qui provoque la colère de ces deniers. Selon elle, cela est une intimidation. [rpa/bonesha/rtr/rtnb/isanganiro]-

Selon l'association militant pour l'éducation pour tous au Burundi, le gouvernement et les syndicats des enseignants doivent s'asseoir ensemble pour trouver une solution au problème de grève que ces derniers ont lancé. Selon le président de l'association «Bafashe Bige», chaque année, les élèves vont perdre 27 jours si la grève mensuelle de 3 jours est maintenue. Ainsi, Donatien Nzosaba estime que les élèves vont perdre normalement au moment où le Burundi est engagé dans la compétition avec les autres pays des différentes associations régionales et internationales qu'il a initiées. Il demande donc au gouvernement et aux enseignants de s'asseoir ensemble comme d'habitude et trouver une solution au problème. Il demande particulièrement au gouvernement de fournir un effort et d'écouter les réclamations des enseignants. A ces derniers, il demande la retenue afin de favoriser un apprentissage aux élèves puisque leur avenir dépend de ces enseignants. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb]

Société - Lancement officiel ce mardi de la première phase du réseau à fibre optique au Burundi. Long de plus de 1000km, ce réseau a permis l'embauche de plus de 9000 personnes lors de son installation. Le secrétaire exécutif de CETIC trouve que désormais, les prix de communication vont connaître une baisse considérable et une vitesse accrue dans la connexion. Pierre Ndamama ajoute que la lenteur que l'on observe actuellement malgré le début de cet essai est due au fait que les sociétés de communication avaient des contrats avec leurs clients et que ces contrats doivent continuer jusqu'à leur terme. Ainsi, il précise qu'après ce délai personne ne devra se plaindre de la vitesse de connexion. Le président de la République qui a procédé à ce lancement officiel de cette phase estime lui aussi que les coûts de la communication vont être revus à la baisse. Pierre Nkurunziza

a demandé aux sociétés de communication de tout faire pour alléger le fardeau de la population. Il leur demande aussi de travailler ensemble avec le gouvernement en ce qui est des infrastructures dans ce domaine.

[rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb] Justice - Le représentant de l'association les Amis de la Nature a arrêté ce lundi matin alors qu'il était son bureau au chef-lieu de la commune Vyanda dans la province de Bururi. Mamert Sabushimike a arrêté par le commissaire de la police dans la commune Vyanda avec un avis de recherche portant le motif de rébellion. Le commissaire communal de la police à Vyanda renvoie au gouverneur et au commissaire provincial de la police à Bururi puisque ce sont eux qui ont demandé qu'il soit arrêté. L'accusé ainsi que sa famille dénoncent l'arrestation arbitraire puisqu'un avis de recherche n'est mis que contre celui qui refuse de comparaître après sa convocation. De plus, ils constatent que cet ami de la nature est victime d'avoir conduit les journalistes dans la réserve naturelle de Vyanda pour leur montrer les cas flagrants de destruction de cette réserve. Signalons que ce samedi, Mamert Sabushimike avait été dans la réserve naturelle de Vyanda avec les journalistes de la RPA, la RTNB, Isanganiro et RSF Bonesha FM pour leur montrer que la réserve de Vyanda est menacée de destruction puis que des cultures de chanvre, des coupes d'arbres et autres cultures ont été remarquées par les journalistes. Il croit donc qu'il est poursuivi suite à ce déplacement puisque même cet avis de recherche a été mis le même jour. À [rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb] Le FORSC se dit contre l'arrestation et l'incarcération du président de l'association «Amis de la Nature» gagna l'oral de ce forum trouve que l'infraction de rébellion est collée à celui ou celle qui a refusé ou qui s'est opposé en exécution d'une décision de justice ou de l'administration. Or, Mamert Sabushimike n'a d'abord subi aucune décision. Vital Nshimirimana estime que la dénonciation des actes commis par certaines personnes contre la réserve naturelle de Vyanda est l'origine de son incarcération. Selon lui, la chose la plus juste est la libération immédiate et inconditionnelle de cet ami de la nature. De même, il demande qu'il soit indemnisé pour les jours qu'il vient de passer en détention arbitraire. [bonesha]- Comparution le soir de ce lundi devant la chambre de cassation de la cour suprême du vice-président du parti Sahwanya Frodebu. Selon son avocat, il venait en audience publique après le pourvoi en cassation de la décision rendue par la cour d'appel de ne pas accorder la liberté provisoire à Frédéric Bamvuginyur. Maître Fabien Segatwa se dit confiant que cette fois-ci la justice sera faite et son client pourra rentrer et continuer la procédure étant libre. Le président de l'APRODH quant à lui se dit pessimiste quant au sort de Bamvuginyur. Selon Pierre Claver Mbonimpa, ce n'est pas la justice qui incarne le vice-président du parti Frodebu, mais plutôt le pouvoir politique. Il trouve que les juges ne sont pas libres dans cette affaire et par conséquent, ils vont rendre un jugement qui satisfait à ceux qui les ont mandatés et à qui ils doivent rendre compte. Néanmoins selon lui, la décision de le maintenir en détention honorerait personne parmi ceux qui l'auront pris et ceux qui les ont intimé à l'ordre de la prendre. Cette prise en liberté et le jugement devra être connu au plus tard ce mercredi, c'est-à-dire au plus tard après 48 heures. [rpa/isanganiro]- Comparution aussi du président du barreau de Bujumbura à la cour d'appel de Bujumbura le soir de ce lundi. Maître Isidore Ruyikiri devrait être entendu dans l'affaire l'opposant au ministre public en ce qui concerne la demande de radiation de l'ordre des avocats du Burundi formulée par le procureur général de la République. La séance ne s'est pourtant pas tenue comme d'habitude. Des tractations entre la défense et le siége ont commencé très tôt et cette dernière ne voulait pas que l'accusé soit assisté par plus d'un avocat. Après beaucoup de discussions et après la lecture de la loi, le siége s'est résigné mais a aussitôt invoqué le fait que parmi les avocats de la défense figurait un étranger. En effet, Maître Michel Kazadi devrait lui aussi assurer la défense de Ruyikiri puisqu'il a été envoyé par la loi de 166 associations de barreaux francophones. Là encore, la loi a été lue et le siége s'est aligné. Ensuite, la défense a demandé la remise de l'audience afin que cet avocat étranger, qui venait d'atterrir sur Bujumbura, ait le temps pour une lecture attentive des éléments du dossier. Le siége a carrément refusé et le procureur a demandé la poursuite de l'audience. Après consultation des juges sur place, l'audience a continué et la défense a profité de l'absence de l'opposant, cinquante avocats qui avaient accompagné leur confrère sont sortis le même temps que la défense. Néanmoins les juges ont continué d'écouter une seule partie et l'affaire a été prise en liberté. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro] de l'homme - La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme vient d'écrire une correspondance au président de la République du Burundi pour lui faire part de sa position sur la situation qui prévaut dans le site des déplacés de Ruhororo dans la commune Ruhororo de la province Ngozi. Dans cette lettre, elle affirme qu'elle soutient les conclusions du rapport de la commission mise en place par le gouverneur de la province Ngozi concernant ce site. Néanmoins, la commission demande que les déplacés aillent leurs représentants dans tous les travaux qui viseront la résolution des problèmes qui surviennent dans ce site. De plus, elle demande aux autorités administratives, policières et judiciaires de la province de Ngozi de ne pas mettre en avant l'incarcération des habitants de ce site et d'aller doucement mais sûrement dans la recherche d'une solution à chaque problème qui surgit.

[rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb]- Une personne a été torturée par la police qui garde la place qui abritait l'ancien marché central de Bujumbura le matin de ce lundi. Selon des témoins sur place, la personne en question est un habitant de la commune urbaine de Bwiza originaire de la commune et province Kayanza. Selon toujours ces mêmes sources, Elias Nsengyumva a été battu par un policier connu sous le surnom de Kazungu qui l'accusait de vouloir entrer voler des objets dans la place où était le marché central. La police l'a ensuite relâché mais la population a décidé de le remettre aux policiers vu son état de santé grave. Après de nombreuses tractations, la police a transporté la victime à l'hôpital sous l'œil vigilant du président de l'ACAT. Maître Armel Niyongere déplore le comportement de la police qui torture dont elle avait la mission de protéger. Il s'insurge aussi contre le fait de ne pas sauver d'abord une vie en danger en transportant la victime à l'hôpital temps avant d'ouvrir des enquêtes. Il fait aussi savoir que son organisation va assister le malade à l'hôpital et lui payer un avocat afin que le coupable soit traduit devant la justice et puni conformément à la loi.